



COMMUNE DE CARLENCAS ET LEVAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le vingt novembre 2023, conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, RADURIAU Linda, 3^e adjointe, ARNAUD Emilie

Ms. POUJOL Cédric, 1^{er} adjoint, ALZIEU Marc, 2^e adjoint, BOUCHET Joël, FIGAROL Gérard

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. GIMENO Michel représenté par Mme RADURIAU Linda

ÉTAIT ABSENT NON-REPRÉSENTÉ :

M. MITTENAERE Johnny

Mme le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mme RADURIAU Linda est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2023

Le compte rendu du 06 Octobre 2023 est voté et approuvé à l'unanimité. Mme le Maire fait procéder à la signature du registre.

Approuvé à l'unanimité

2. DOCUMENT UNIQUE – CDG 34

La Commune va adhérer à deux conventions proposées par le CDG34. Ces conventions permettront de doter la Commune d'outils supplémentaires pour la gestion et la prévention des risques professionnels ainsi que dans la médiation en cas de litiges.

Ces deux conventions dureront pour les 3 prochaines années et seront tacitement reconductibles.

Approuvé à l'unanimité, chaque convention fera l'objet d'une délibération

3. BATIMENTS COMMUNAUX

La Commune va entamer les démarches en début d'année 2024 pour agrandir le local technique. Ce projet fait suite à la volonté déjà affichée lors du Conseil Municipal de Décembre 2022 de remettre aux normes les locaux communaux.

Au regard des travaux à prévoir pour remettre l'habitation en état, la Commune va lancer une démarche de dénonciation de bail à l'encontre du 1bis Place du Cabanis. Cette démarche permettra de ne pas renouveler le bail à la date anniversaire et permettra à la Commune de planifier un calendrier de travaux.

La Commune a reçu les devis du Pech Bleu pour la construction d'un ossuaire communal et d'un columbarium (manquants à ce jour) pour un montant de 7 050€. Le Conseil envisage de solliciter le Fond de Concours de la Communauté de Commune pour cette entreprise.

Approuvé à l'unanimité

4. BUDGET

La Commune sollicite l'utilisation du ¼ des crédits d'investissement du budget communal pour le début d'année 2024. Cette procédure permet à la Commune d'avoir une enveloppe budgétaire temporaire jusqu'à adoption des crédits communaux 2024 qui interviendra courant Mars 2024.

Chapitre ou opération	Article budgétaire	Libellé	BP 2023 + DM	Calcul 25 % maxi utilisable	montant nécessaire retenu dans la limite des 25 %
21	2111		60 000€	15 000€	15 000€
21	2117		10 000€	2 500€	2 500€
21	2138		65 031€	16 257€	16 257€
21	2151		28 000€	7 000€	7 000€
21	2183		1 500€	375€	375€
TOTAUX			164 531€	41 132€	41 132€

Approuvé à l'unanimité

La Commune sollicite l'utilisation du ¼ des crédits d'investissement du budget annexe pour le début d'année 2024. Cette procédure permet à la Commune d'avoir une enveloppe budgétaire temporaire jusqu'à adoption des crédits communaux 2024 qui interviendra courant Mars 2024.

Chapitre ou opération	Article budgétaire	Libellé	BP 2023 + DM	Calcul 25 % maxi utilisable	montant nécessaire retenu dans la limite des 25 %
21	2117		10 000€	2 500€	2 500€
21	213		40 000€	10 000€	10 000€
21	2158		5 859€	1 464€	1 464€
TOTAUX			55 859€	13 964€	13 964€

Approuvé à l'unanimité

Afin de clôturer l'exercice budgétaire dans sa totalité, la Trésorerie nous demande d'être à jour financièrement pour le 15 Décembre 2023.

Une dépense complémentaire nous oblige à faire une modification de crédits sur le budget annexe M49 comme suis :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits
D 6262 : Frais de télécommunications	1 000€uros	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	1 000€uros	
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		1 000€uros
TOTAL D67 : Charges exceptionnelles		1 000€uros

Approuvé à l'unanimité

5. APPROBATION DU RAPPORT DU CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) demande aux communes de la Communauté de Communes Grand Orb d'approuver le rapport définitif de la commission du 18 Octobre 2023.

Approuvé à l'unanimité

Les détails de cette commission seront disponibles sur la délibération prises par le Conseil.

6. HERAULT ENERGIES

Hérault Energies propose aux communes d'adhérer à sa convention de participation financière pour le remplacement des éclairages publics.

A cet effet, les travaux de remplacements coûteraient 17 453.60€ avec 3 195.80€ à charge pour la Commune.

Programme des travaux	Montant de l'opération	Participation de HERAULT ENERGIES	Participation Communale
Remplacement des lanternes de style énergivores	17 453.60€	14 257.80€	3 195.80€

Approuvé à l'unanimité

7. LOI D'ACCELERATION

La Commune doit délibérer pour notifier les zones d'implantation de projets photovoltaïques pour envoyer ce dossier aux services de la Préfecture avant le 31 Décembre 2023.

Au niveau communal, le projet de parc photovoltaïque situé à l'Issard Rouge est dans sa phase environnementale jusqu'en septembre 2024.

Approuvé à l'unanimité

8. DIVERS

Le service Environnement de la Communauté de Communes Grand Orb a transmis un courrier à la mairie au sujet des poubelles. Les bacs individuels seront remplacés par des bacs collectifs et deux nouveaux espaces de collecte seront prévus : Au bas de la Route des Conquêtes et au Parking du Fraïsse.

La Commune utilise plusieurs leviers de communication à destination des administrés : le site internet du village et l'application Commun'Actu.

Conscient que toutes et tous n'ont pas accès à l'information de manière rapide et efficace, la Commune souhaite ajouter un nouveau moyen afin de prévenir de façon très rapide la population en cas d'événements imprévus et impactant le village.

A ce titre, vous retrouverez prochainement dans vos boîtes aux lettres une feuille de renseignements destinée à prévenir les habitants en cas de problème imprévu. Les informations que les habitants voudront bien nous communiquer resteront strictement confidentielles et ne seront en aucune façon utilisées à des fins commerciales.

La mairie rappelle que dans le cadre du Téléthon, des cagettes de fruits sont disponibles à la vente.

Le projet « semaine volcanique » reviendra en 2024. Des informations suivront prochainement.

Mme le Maire annonce la levée de séance à 19h30.

Le Secrétaire de séance



Fait en Mairie le 28 Novembre 2023
Sylvie TOLUAFE, Maire

